

**MAIRIE DE MONTMOREAU**
- 16190 -EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le deux octobre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle Henry Dunant, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :

D_2024_10_78

Date de convocation du conseil : 27 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 26

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme GODREAU Sandrine, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, Mme WILLAUME Francine.

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de votants : 26

Absents excusés :

M. DEMESSEMAKERS Olivier a donné pouvoir à Mme CHARRANNAT Corinne
Mme HERAUD Murielle a donné pouvoir à M. MICHELET Philippe
M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice
M. PAUL-HAZARD Michel a donné pouvoir à M. PUYDOYEUX Jean-Jacques
M. VIGIER Pascal a donné pouvoir à Mme GODREAU Sandrine
Mme VRILLAUD Bernadette a donné pouvoir à Mme CHASTEL Ita

Objet : Acquisition d'une bande de terrain Route des Mirandes

Secrétaire de séance : Madame WILLAUME Francine

Monsieur HERBRETEAU rappelle que Madame DE BRIOUDE, propriétaire de la parcelle cadastrée 230 AB 272, d'une surface de 490 m², souhaite la vendre à la commune.

Cette bande de terrain longe la voie communale et était avant située dans le lotissement.

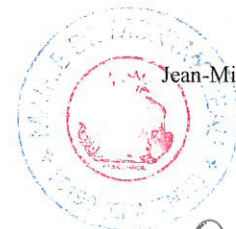
Le lotissement ayant été prorogé et la commune entretenant cette bande de terrain, il est proposé de l'acquérir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'acheter la parcelle mentionnée au prix de 1€ / m², soit 490 €, à Mme DE BRIOUDE
- de prendre les frais de notaire à sa charge
- de désigner Maître REESE-LORENT comme notaire en charge de ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Emis le 02/10/2024, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 04/10/2024



Le Maire,
Jean-Michel BOLVIN